

<p style="text-align: center;">Avis d'Appel Public à Candidatures 1% Artistique pour le nouveau collège de MONDEVILLE</p>

Identification du maître d'ouvrage :

Conseil départemental du Calvados
DGA Education Culture Attractivité Territoires
Service des collèges
23/25, Boulevard Bertrand
BP 20520
14 035 CAEN CEDEX 1
Tél: 02 31 57 12 31

Objet :

Conception, réalisation et installation d'une œuvre d'art : prestation intellectuelle (prestation de service).

Cette prestation entre dans l'obligation de décoration des constructions publiques en application du décret n°2002-677 du 29 avril 2002 modifié.

Programme de la commande :

Le cahier des charges relatant les caractéristiques de la commande est joint au présent règlement de consultation.

Procédure de passation du marché :

La présente consultation est passée en application des décrets n°2002-677 du 29 avril 2002 modifié et n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Cette procédure s'adresse aux artistes plasticiens professionnels. Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement.

Montant de l'enveloppe de cette opération du 1% artistique :

Le montant global de l'enveloppe financière consacrée par le maître d'ouvrage au 1% Artistique s'élève à 86 000 € TTC. Il comprend :

- Les honoraires de l'artiste lauréat,
- La cession de ses droits à l'image (fera l'objet d'un article spécifique dans le contrat),
- Les coûts de prestations nécessaires à la conception, la réalisation, l'acheminement et l'installation de l'œuvre,
- Les indemnités dues aux candidats ayant présenté un projet non retenu (2 000 € TTC par artiste non retenu)

Le montant consacré à la conception, à la réalisation, à l'acheminement et à l'installation du projet retenu s'élève à 82 000 € TTC.

Les deux candidats dont les projets ne seront pas retenus se verront attribuer une indemnité globale et forfaitaire de 2 000 € TTC chacun. Le comité artistique se réserve le droit de diminuer ou supprimer cette indemnité pour les offres dont les prestations seraient jugées insuffisantes, ou non conformes au programme du concours par le comité artistique.

Nombre de candidats susceptibles d'être invités à remettre un projet : 3

Dossier de candidature :

Le dossier de candidature devra comporter :

- le CV de l'artiste (ou des artistes du groupement) indiquant ses éléments biographiques et ses titres d'études et professionnels,
- une note de motivation (une page A4 recto verso maximum) précisant les premières orientations que le candidat souhaite donner à son projet sans toutefois proposer un projet artistique précis
- un dossier artistique présentant la démarche artistique, les visuels des œuvres les plus importantes et éventuellement des réalisations dans le cadre de commandes de 1% avec un maximum de 20 visuels. Ces visuels pourront être mis sur clé USB. L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'aucun autre document artistique ne sera pris en compte.
- Pièces administratives (formulaires DC1 et DC2) + justification de la qualité d'artiste (numéro SIRET, numéro d'inscription éventuellement)
- Une attestation Maison des Artistes ou AGESEA.

Modalités de sélection des candidats :

Les candidatures reçues seront examinées par le comité artistique, qui retiendra 3 artistes sur dossier de candidature. Seront éliminés les candidats n'ayant pas qualité pour se présenter ou dont les capacités paraissent insuffisantes au regard des critères retenus.

Les critères de sélection de candidatures sont les suivants :

- L'adéquation de la démarche artistique avec le programme proposé ;
- Qualité artistique des réalisations présentées dans le dossier de candidature ;
- Références professionnelles du candidat.

Après examen des candidatures par le comité artistique, les 3 candidats admis à présenter un projet devront fournir les éléments suivants :

- Une note de présentation du projet explicitant les choix artistiques, la philosophie générale de la démarche artistique, les méthodes et moyens d'exécution de l'œuvre, son implantation dans le site ainsi que tous commentaires permettant au comité de mieux comprendre la volonté de l'artiste ;
- Esquisses, croquis, maquettes, vues en plan ou photomontage de l'œuvre implantée dans son site et sur le plan des espaces extérieurs fournis par l'architecte avec les précisions sur les matériaux envisagés, les dimensions (hauteur, largeur), ou tout élément visuel permettant d'apprécier la qualité de l'œuvre et son implantation ;
- Un échéancier pour les études et travaux permettant d'apprécier l'échéancier de l'opération (fin d'opération : juin 2018) ;
- Une fiche technique explicitant :
 - o Les procédés de fabrication et les matériaux utilisés
 - o Les contraintes de mise en œuvre
 - o Une fiche de prescription de maintenance et d'entretien de l'œuvre
- Un budget prévisionnel détaillant les coûts de conception et de réalisation permettant d'apprécier l'enveloppe dédiée à l'opération

Le maître d'ouvrage choisira le lauréat après avis du comité artistique, selon les critères suivants :

- Pertinence dans le site et adéquation du projet par rapport au programme de la commande (40%) ;
- Originalité et qualité artistique du projet (40%) ;
- Capacité à maîtriser les contraintes inhérentes à la commande (respect du budget et du calendrier, sécurité de l'œuvre, maintenance réduite) (20%).

Date prévisionnelle de l'audition des candidats : septembre 2017.

Date et lieu de réception des candidatures :

La date limite de réception des candidatures est fixée au **mardi 2 mai 2017 à 16h30**.

Les offres doivent être remises par voie papier sous enveloppe portant la mention « 1% artistique – Nouveau collège de MONDEVILLE – Ne pas ouvrir » :

1 – par voie postale à l'adresse suivante : Conseil départemental du Calvados - Service des Collèges – 23/25 Boulevard Bertrand - BP 20520 - 14 035 CAEN CEDEX 1

2 – contre récépissé à l'adresse mentionnée ci-dessus, bureau 213.

Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront s'orienter vers :

Renseignement(s) administratif(s) :

Conseil départemental du Calvados
DGA Education Jeunesse et Culture
Direction éducation et sports
Service des constructions scolaires
rue Saint Laurent
BP 20520
14035 CAEN Cedex 1
Mme Ludivine GILLETTE
Tél : 02.31.57.12.31
Mail : ludivine.gillette@calvados.fr

Renseignement(s) technique(s) :

Agence MILLET CHILOU
8, rue du Blanc
14000 CAEN
Tél : 02.31.74.42.62
Mail : accueil@mca-architectes.com
OU
Conseil départemental du Calvados
DGA Education Jeunesse et Culture
Direction éducation et sports
Service des constructions scolaires
rue Saint Laurent
BP 20520
14035 CAEN Cedex 1
Mr Alain FOURÉ
Tél : 02.31.57.12.39
Mail : alain.fouere@calvados.fr

